



# CHARTRE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE

Dans le cadre de forêts gérées durablement, dans une logique de préservation et d'optimisation de la ressource notamment au travers de la maîtrise des consommations de chaleur, les signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour favoriser les objectifs suivants :

- davantage de bois produit en Rhône-Alpes,
- davantage de bois énergie produit et consommé en Rhône-Alpes, dans des conditions technico-économiques acceptables par tous.

Pour cela, et de la racine à la cendre, les signataires s'engagent à :

- > Collaborer et coopérer au service de la **filière bois énergie** : comité régional...
- > Participer à des projets mutualisés entre acteurs de la filière bois énergie.
- > Œuvrer au développement durable de la filière bois énergie en Rhône-Alpes.
- > **D'un point de vue économique :**
  - travailler et contractualiser sur du long terme avec les acteurs régionaux dans le cadre de partenariats basés sur le respect des personnes et des structures,
  - faire du commerce sans spéculation, sans rupture non justifiée des engagements pris,
  - pratiquer des coûts/prix permettant la juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière.
- > **D'un point de vue social :**
  - ne pas faire travailler de personne non déclarée,
  - développer des formules contrats d'apprentissage pour ouvrir la porte aux jeunes qui le souhaitent,
  - informer les clients sur le produit bois énergie, ses coûts et sa chaîne de production,
  - mettre en œuvre des actions visant à garantir la sécurité des salariés.
- > **D'un point de vue environnemental :**
  - s'inscrire dans la gestion durable des forêts,
  - s'inscrire dans la production de produits de qualité,
  - s'inscrire dans l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air,
  - et viser une gestion économe de la ressource bois.
- > **D'un point de vue territorial :**
  - privilégier les circuits courts,
  - produire transformer vendre consommer du bois de Rhône-Alpes,
  - de contribuer aux objectifs fixés dans le cadre du SRCAE et de la transition énergétique.
- > Défendre le positionnement et l'image de la filière bois énergie.
- > Collaborer et coopérer dans le respect et la **vigilance des différents usages du bois et de la forêt.**
- > A être identifiés auprès du grand-public comme acteur du bois énergie en Rhône-Alpes.

Le contenu de cette chartre pourra être adapté en fonction des évolutions du contexte.

A signé la chartre :

